

Participation de l'Autorité de la concurrence aux travaux du G7 menés par la présidence japonaise sur la concurrence numérique

Publié le 08 novembre 2023

L'Autorité de la concurrence participe aux travaux du G7 sur la concurrence numérique, présidé cette année par le Japon. La création de ce groupe de travail est le résultat d'une initiative de la présidence du G7 en 2019 visant à réunir les autorités de concurrence du G7 autour des questions que soulève l'application du droit de la concurrence dans l'économie numérique.

Le président de l'Autorité de la concurrence, Benoît Coeuré, s'est rendu à Tokyo le 8 et 9 novembre pour participer à la réunion du groupe de travail organisée par la présidence japonaise.

Au cours de cette réunion, les autorités de concurrence du G7 et les responsables politiques ont adopté la mise à jour annuelle du « Compendium des approches visant à améliorer la concurrence sur les marchés numériques » ainsi que, pour la première fois, un « Communiqué sur la concurrence numérique » qui présente les initiatives visant à promouvoir et à protéger la concurrence sur les marchés numériques.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 08 NOVEMBRE
2023**

[Lire le communiqué](#)

Participation de l'Autorité de la concurrence aux travaux du G7 menés par la présidence japonaise sur la concurrence numérique